

L'an mil neuf cent soixante et un le vingt sixième jour du mois d'août comparait devant Nous De Zutter, Luc Comptable de Territoire à Kibungu, le nommé NKAKA Henri, receveur communal de Rukira, territoire Kibungu, qui nous déclare d'avoir été volé au bureau communal dans la nuit du 7 au 8 juillet:

A/ d'une somme de 1.040 frs provenant de:

1°) la vente de 20 livrets d'identité taxés à 20 frs soit 400 frs.

2°) des recettes taxe d'abbatage:

a/ quittanciers 97001 à 97100, produit quittanciers

97018 à 97023 soit 6×15 frs = 90,- frs

b/ quittanciers 73901 à 74000, produit quittanciers

73935 à 73945 soit 11×50 frs = 550 frs

B/ d'un quittancier délivré pour le marché de Gituku(N° 94601 à 94700 à 50 frs la quittance). Il restait à justifier les quittances 94619 à 94700 soit $82 + 50 = 4.100$ frs.

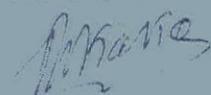
De toute façon je n'avais pas perçu pour toutes les quittances à justifier vu qu'en tout on m'a volé plus ou moins 3.000 frs Autre part j'ignore le nombre des quittances perçues.

Donc en tout il y a manquant des sommes et valeurs de 400 frs + 90 frs + 550 frs + 5.140 frs.-

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal suivant jour, mois et an que dessus.

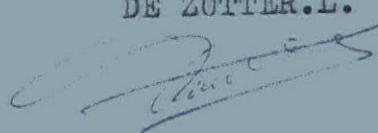
Le Comptant

NKAKA.H.



Le Comptable Territorial

DE ZUTTER.L.



P.S. L'enquête judiciaire a été menée par l'Officier de Police Judiciaire Staelgraeve le 10 juillet 1961 P.V. n° 107/St.-

112
8

AVIS de Monsieur l'Administrateur de Territoire
concernant le déficit du s/Comptable NKAKA Henri
acté dans le P.V. administratif du 26 août 1961
dressé par le Comptable Territorial DE ZUMER.L.

Comme il ressort de l'enquête judiciaire dressée
par l'Officier de Police Judiciaire Staelgraeve (P.V.
N° 107/ST) l'argent manquant fut volé avec effraction au
bureau communal même où toutes les dispositions possible étaient
prises pour la bonne conservation des fonds.
J'estime que le s/comptable Nkaka ne peut pas être mis
responsable pour les sommes disparues.-

Kibungu, le 5 septembre 1961.-
L'Administrateur de Territoire
DE ZUMER.L.